

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Cabriès - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Cabriès pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2018, conformément à l'annexe 1.

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat.

- Aménagement de la traversée de Calas

Ces aménagements de la voirie permettront de réduire la vitesse à 30 km/h dans la partie la plus urbaine, de créer un itinéraire piétons continu, d'améliorer le fonctionnement des trois carrefours principaux, de créer une piste cyclable en amont du carrefour avec la RD9 jusqu'au raccordement avec la RD543, de prolonger la piste cyclable le long de la RD543 au sud de Calas jusqu'au carrefour de Champfleury et de requalifier les deux places du centre-ville.

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 1 630 200 € HT, dont 627 350 € HT pour la tranche 2019. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'un montant de 326 040 €. L'aide départementale pourrait s'élever à 815 100 € dont 313 675 € pour la tranche 2019.

- Extension du groupe scolaire Trébillane

La réalisation de ces travaux est prioritaire pour la commune. Il s'agira de réaménager les abords extérieurs (le stationnement, l'éclairage), d'agrandir les cours des deux écoles, de dévoyer les réseaux enterrés sous l'actuel parvis et de déplacer l'entrée de l'école élémentaire afin d'installer des dispositifs de sécurité anti-véhicule béliet. Il est prévu de créer une salle de classe et une salle polyvalente dans l'école maternelle. L'école élémentaire bénéficiera de deux nouvelles salles de classe. L'espace de restauration scolaire et les sanitaires de la cour de l'école élémentaire seront refaits ainsi que la chaufferie.

Le montant de cette opération, prévue en 2019, s'élève à 2 214 152 € HT. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'un montant de 442 830 €. L'aide départementale pourrait s'élever à 1 107 076 €

- Aménagement du parking des Pradelles

L'objectif principal est d'améliorer les conditions de stationnement et de circulation à l'intérieur du lotissement des Pradelles. Toutes les voies seront mises en sens unique afin de libérer de l'espace pour créer un stationnement longitudinal. Afin de faire respecter des vitesses faibles, ces espaces seront aménagés pour circuler en alternance d'un côté et de l'autre de la chaussée. Ainsi, il est prévu de réaliser 81 places de stationnement.

Le montant de cette opération, prévue en 2019, s'élève à 410 000 € HT. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'un montant de 82 000 € L'aide départementale pourrait s'élever à 205 000 €

- Transition énergétique : relanternage LED

La commune dispose d'un éclairage public vieillissant. Le but de ce changement est de diminuer l'empreinte énergétique de l'éclairage public. Cette diminution de puissance s'opère grâce au remplacement systématique des sources lumineuses par des systèmes à LED. Il est nécessaire d'effectuer ces travaux sur l'ensemble des lanternes afin d'assurer la sécurité et un meilleur confort aux usagers.

Le montant de cette opération, prévue en 2019, s'élève à 495 628 € HT. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'un montant de 99 125 € L'aide départementale pourrait s'élever à 247 814 €

- Groupe scolaire Saint-Pierre

L'école élémentaire A. Benoît et l'école maternelle de Cabriès, situées au pied du piton du village, accueillent à ce jour, respectivement 185 et 118 élèves, répartis en 7 et 4 classes. Les prévisions d'évolution de la démographie communale incitent la commune à réaménager cet ensemble en un véritable groupe scolaire, en faisant évoluer le périmètre actuel.

La structure pédagogique du groupe scolaire final sera constituée d'une école primaire d'une capacité de 270 élèves répartis en 9 classes et d'une école maternelle d'une capacité de 150 enfants répartis en 5 classes pour un effectif moyen par de 30 élèves par classe.

Le montant de cette opération, prévue en 2016, 2017 et 2019, s'élève à 967 239 € HT, dont 846 999 € HT pour la tranche 2019. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'un montant de 193 449 € L'aide départementale pourrait s'élever à 483 619 € dont 423 499 € pour la tranche 2019.

- Pôle voirie

La commune mène trois types de projets :

- le développement de liaisons douces ;
- la recherche de l'amélioration de la situation par le désengorgement des flux ;
- la réappropriation des espaces publics à forte valeur ajoutée.

Les travaux d'aménagement concerneront la montée A. Mavy, les chemins du moulinet et de Saint-Victor, les pistes cyclables Koenig et Gounod, l'avenue Matteoda ainsi que les parkings Mélik, de l'école Petit Lac et du centre commercial.

Le montant de cette opération, pour la partie restant à la charge de la commune et prévue en 2018 et 2019, s'élève 2 244 108 € HT, dont 1 241 997 € HT pour la tranche 2019. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'un montant de 448 821 € L'aide départementale pourrait s'élever à 1 122 055 € dont 620 999 € pour la tranche 2019.

- Travaux de rénovation des bâtiments communaux

Dans le cadre du développement de sa politique en matière de patrimoine bâti, la commune travaille sur plusieurs axes, notamment l'entretien des bâtiments, tout en prenant en compte l'aspect environnemental. Le programme de travaux prévoit la réfection de toitures (groupe scolaire Petit Lac, bâtiment Oustaou Per Touti, complexe sportif et foyer rural), l'installation d'un système de climatisation réversible (foyer rural, maison des arts et mairie centrale) ainsi que la rénovation de façades (mairies centrale et annexe).

Le montant de cette opération, prévue en 2019, s'élève à 706 958 € HT. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'un montant de 141 392 € L'aide départementale pourrait s'élever à 353 479 €

- Création d'une voie de contournement

Le projet consistera en la reconstitution d'une rue du village sur environ 200 mètres de long et d'une largeur de 6 mètres. Suivant les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France, la voie sera réalisée dans les nuances et matériaux identiques à ceux du village, garantissant ainsi son intégration dans le site. Une piste cyclable sera intégrée à cette nouvelle voie.

Le montant de cette opération, pour la partie restant à la charge de la commune et prévue en 2018 et 2019, s'élève à 1 103 550 € HT, dont 269 545 € HT pour la tranche 2019. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'un montant de 220 712 € L'aide départementale pourrait s'élever à 551 744 €, dont 134 722 € pour la tranche 2019.

- Travaux de conservation d'urgence au bâtiment du Tonkin

Le bâtiment du Tonkin, adjacent au château-musée Edgar Mélik, est situé dans le centre historique du village, à proximité de l'église inscrite au titre des monuments historiques. Il fait l'objet d'une procédure de péril. La commune a missionné un bureau d'études techniques qui a préconisé des mesures de conservation d'urgence.

Le montant de cette opération, prévue en 2018 et 2019, s'élève à 447 330 € HT, dont 42 250 € HT pour la tranche 2019. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'un montant de 89 466 € L'aide départementale pourrait s'élever à 223 665 € dont 21 125 € pour la tranche 2019.

La participation globale du Département pourrait être fixée à 3 427 439 € pour la tranche 2019 sur une dépense subventionnable totale de 6 854 879 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette action ayant déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2016-10127V en application de la délibération n° 300 du 16 décembre 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL